**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 112 (1967)

Heft: 6

**Artikel:** Une page de notre histoire militaire : les carabiniers vaudois à la

frontière en janvier et février 1871

**Autor:** R.M. / Chuard, J.-P.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-343367

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce mouvement Jeunesse et Sport fera sa première expérience en 1967; 18 cantons se sont déclarés disposés à organiser des cours d'éducation physique et des sports réservés aux jeunes filles de 14 à 20 ans. 120 cours auront lieu en Suisse cette année, notamment dans les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg; Genève entrant en lice en 1968.

La réalisation effective du programme complet est prévue pour 1969. C'est là un début heureux. Il faut espérer que les écoles suivront cette évolution. La préparation physique de notre jeunesse, partant la formation de base des futures recrues, les aptitudes physiques de notre armée de milices en subiront les effets bienfaisants.

Major J. CHEVALLAZ

Une page de notre histoire militaire

# Les carabiniers vaudois à la frontière en janvier et février 1871

Depuis plus de cent ans, et on nous le reproche parfois avec mélancolie à l'étranger, la Suisse a eu le privilège de ne pas connaître la guerre sur son sol. Elle s'est contentée de remplir les obligations — et aussi de supporter les servitudes — que lui imposait sa neutralité armée.

Cela étant, les soldats suisses de 14-18 et de 39-45 (ceux de 70-71 sont aujourd'hui morts), qui n'ont jamais senti de très près l'odeur de la poudre, s'ils ont accompli consciencieusement le devoir que leur demandait le pays, n'ont aucune raison de se poser en farouches guerriers.

L'exposé qui suit reflète donc la vie quotidienne d'un bataillon vaudois dans un secteur-frontière, en 1871, à l'heure des derniers soubresauts de la guerre franco-allemande. L'auteur nous l'a proposé sans prétendre à un autre but que de ressusciter le climat d'une époque révolue mais où se posait quand même, avec toutefois moins d'inquiétude, le problème de notre sécurité. La paisible lecture de ces lignes, qu'on peut parcourir en fumant tranquillement sa pipe nous distraira, l'espace d'un instant, des conquêtes de la science nucléaire et de la guerre atomique. Ainsi soit-il!

R. M.

On a beaucoup écrit sur l'occupation des frontières suisses durant la guerre franco-allemande de 1870-1871. Aux monographies d'intérêt strictement militaire ou historique sont venus s'ajouter les récits et les souvenirs de ceux qui prirent part à ce service et de ceux, surtout, qui assistèrent à l'internement en Suisse de l'armée française de l'Est 1.

Notre propos n'est pas de revenir, ici, sur les mesures qui furent ordonnées par l'autorité fédérale et par les cantons pour garantir l'intégrité du territoire, ni de dire ce que furent les différentes phases de l'occupation des frontières. Nous voulons, beaucoup plus modestement, analyser un document inédit qu'un ancien carabinier, le colonel-divisionnaire E. Dénéréaz, commandant de la Division mécanisée 1, a eu l'amabilité de nous communiquer.

Il s'agit d'un brouillon du «journal» d'un corps de troupes vaudois, le bataillon de carabiniers 5. Ce « journal » comprend seize pages manuscrites et couvre la période allant du 24 janvier au début du mois de février 1871. Bien qu'incomplet, il donne des renseignements sur la marche du service de ce bataillon et nous permet de suivre, du même coup, quelques épisodes de la vie de ses différentes unités <sup>2</sup>.

#### LE BATAILLON DE CARABINIERS 5

Le bataillon de carabiniers 5 qui allait devenir, avec l'*Organisation militaire* de 1874, le bataillon de carabiniers 1 ³,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il nous suffira de mentionner deux ouvrages: Ed. Secretan, L'Armée de l'Est. Neuchâtel 1894, et Ed. Jacky, L'Occupation des frontières suisses en 1870-1871 et l'entrée en Suisse de l'armée française de l'Est. Neuchâtel 1914. Ce dernier ouvrage contient une abondante bibliographie aux pages 360-366.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il existe, à notre connaissance, deux récits de l'occupation des frontières par le bataillon de carabiniers 5. L'un est dû au caporal C. Pfluger, Occupation des frontières par les carabiniers vaudois (brochure de 12 pages, sans date); l'autre est de l'adjudant Jules Gfeller, A la frontière en 1871. Notes d'un carabinier vaudois, dans Lecture du dimanche 1901 (Supplément de la Feuille d'Avis de Lausanne) p. 142-144, p. 150-152 et p. 158-160 (existe également en tirage à part).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il convient de signaler que le capitaine O. Diserens, a commencé, dans Le Carabinier vaudois, organe de la Société militaire des carabiniers vaudois nº 44 (octobre 1965) une histoire du bataillon de carabiniers 1.

avait été créé en vertu d'une loi fédérale du 23 décembre 1870. Composé des compagnies de carabiniers Nos 3, 8, 10 et 30, toutes vaudoises, il était commandé par le major Bron, notaire à Oron, et faisait partie de la 3e brigade de carabiniers du lieutenant-colonel fédéral Emile Bonnard, de Lausanne.

Cette 3e brigade appartenait, elle-même, à la 3e division, placée, dès le 29 juillet 1870, sous les ordres du colonel Louis Aubert, de Genève, qui avait succédé au colonel Jules Philippin, de Neuchâtel, appelé, dès le début de la mobilisation, aux fonctions d'adjudant général de l'armée.

Une partie de la 3<sup>e</sup> division avait été appelée sous les drapeaux en octobre 1870 déjà, et ses troupes avaient assuré depuis lors, à tour de rôle, la surveillance de la frontière, dans le Jura.

Le 16 janvier 1871, l'autorité fédérale, de concert avec le général Herzog, qui allait reprendre le commandement de l'armée le 19 janvier, décidait, au vu de « la marche des opérations à proximité de notre frontière », de renforcer les troupes d'occupation.

C'est dans le cadre de cette nouvelle levée de troupes que le bataillon de carabiniers 5 fut mis sur pied.

#### LES TRAVAUX DE MOBILISATION

Les carabiniers du bataillon 5 avaient reçu l'ordre de mobiliser, le 24 janvier 1871, à 9 heures du matin, dans la cour du château de Morges.

Les capitaines, ainsi que nous l'apprend le document cité plus haut, procédèrent immédiatement à l'appel de leur compagnie, suivie de la visite sanitaire et de la réduction des unités à l'effectif de 102 hommes, officiers compris.

Ce furent ensuite l'établissement de l'état des absents et des présents, la distribution des billets de logement et celle des capotes, par le commissaire des guerres, la répartition des cartouches et le contrôle des armes, par les armuriers du bataillon, sous la direction d'un officier désigné à cet effet. Une fois ces différentes opérations terminées, on procéda « à une inspection générale de l'habillement, de l'équipement, du sac et de la giberne ». Les articles de guerre furent ensuite lus devant le bataillon, rassemblé en carré, qui prêta serment en présence du conseiller d'Etat Ami Bornand, chef du Département militaire du canton de Vaud.

Enfin, le major Marc Falquier, chef du corps, adressa au bataillon, un ordre du jour ainsi conçu:

Carabiniers, vous allez vous rendre à la frontière pour maintenir l'intégrité du territoire de la Confédération. J'espère que vous vous y conduirez d'une manière exemplaire, que vous observerez une discipline sévère, en obéissant scrupuleusement aux ordres qui vous seront donnés et que tous se montreront dignes du nom que vous portez; vivez en bons camarades avec vos frères d'armes qui vous ont déjà devancés et quoi qu'il arrive : faites votre devoir.

Adviendra que pourra.

Le lendemain matin, 25 janvier, le bataillon en grande tenue quitta Morges à 5 heures 25, pour gagner, en chemin de fer, Bienne où il arriva à 11 heures 30.

#### La marche a la frontière

Après avoir formé les faisceaux non loin de la gare, les carabiniers vaudois se répandent à travers la ville, pour y manger « à leurs frais ».

A 2 heures 30, le bataillon se rassemble à nouveau, sur la place d'armes de Bienne et se prépare à prendre, à pied, la direction de Tavannes. La marche, dans une neige épaisse, est pénible et tous les carabiniers qui, la veille, étaient si gais de se retrouver à Morges, sont « très éprouvés par ce premier effort » <sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jules Gfeller, loc. cit., p. 143.

Deux compagnies restent à Tavannes où les officiers passent la nuit à l'Hôtel de la Couronne, alors que les soldats, eux, « sont logés et nourris chez les bourgeois ». Les deux autres compagnies sont acheminées sur Reconvilier et Saicourt.

Le 26 janvier, dès les premières heures du jour, la marche se poursuit sur Saignelégier où le bataillon se disloque de la manière suivante:

- l'état-major et la compagnie n° 3, à Goumois, « à l'extrême frontière suisse »;
- la compagnie nº 8, à Muriaux;
- la compagnie nº 10, à Vautenaivre;
- la compagnie nº 30, à Soubey.

Ce dispositif est remanié, le 27 janvier, de manière à contrôler les principaux axes de pénétration du secteur:

- l'état-major et la compagnie nº 3, toujours à Goumois;
- la compagnie nº 8, aux Pommerats; dès le 28, à Vautenaivre;
- la compagnie nº 10, à Soubey;
- la compagnie nº 30, dans les villages de Froidevaux et des Epiquerez et dans les fermes environnantes.

#### LE SERVICE DE GARDE

Sitôt dans leurs stationnements respectifs, les compagnies s'organisent en fonction d'un ordre du jour général, établi pour l'ensemble du bataillon et prévoyant notamment:

- 6 heures: diane;
- 7 heures: appel en armes;
- 11 heures: garde montante, appel;
- 14 heures: appel en armes;
- 21 heures: retraite;
- 21 heures 30: extinction des feux.

Par la suite, des théories viennent compléter le programme de travail de ces journées, durant lesquelles, d'ailleurs, les carabiniers vaudois n'ont pas le temps de s'ennuyer, tant « le va-et-vient (sur la frontière du Doubs) est intéressant à observer » <sup>1</sup>.

En effet, l'Armée de l'Est qui avait été constituée, sous les ordres du général Charles-Denis Bourbaki, en vue de reprendre Belfort, battait en retraite vers le sud, le long du territoire de la Confédération. Le 28 janvier, elle arrivait en complète déroute à Pontarlier, avec l'intention clairement manifestée de pénétrer en Suisse, alors que, depuis quelques jours déjà, des groupes de fuyards se présentaient à nos avant-postes et demandaient à être recueillis <sup>2</sup>.

Face à cette situation et surtout « vu la gravité des circonstances et l'importance de nos positions », le commandant du bataillon de carabiniers 5 recommandait à ses capitaines, le 29 janvier, de « veiller spécialement au service de garde ». Le lendemain, il leur ordonnait de pourvoir à leur « garde de police par compagnie, en ayant soin d'envoyer pendant la nuit suffisamment de patrouilles pour se convaincre que le service des sentinelles se fait régulièrement ».

Le même jour, les liaisons entre l'état-major du bataillon qui était toujours à Goumois et les compagnies étaient réglées par un ordre disant:

Maintenant, pour entretenir les communications entre les 4 compagnies, il sera procédé de la manière suivante:

La compagnie nº 3 qui est à Goumois enverra, tous les matins à 7 heures, une patrouille à Vautenaivre;

La compagnie nº 8 qui est à Vautenaivre, après avoir reconnu la patrouille, en enverra immédiatement une à Soubey, auprès du capitaine de la compagnie nº 10.

De son côté, la compagnie n° 30, aux Epiquerez et Froidevaux, enverra une patrouille assez à temps à Soubey, pour qu'elle puisse échanger ses ordres avec celle de la compagnie n° 8.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jules Gfeller, loc. cit., p. 150.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ed. Jacky op. cit., p. 260, et p. 268. Voir aussi Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, T. II, p. 259 et T. III, p. 671.

De cette façon, nos correspondances et ordres pourront facilement parvenir aux quatre compagnies, sans avoir recours au Bureau de poste. Cela, il va sans dire, pendant qu'il n'y aura pas d'empêchement majeur.

## Une mission de confiance

A la suite d'un remaniement du dispositif de l'armée fédérale, remaniement dans le détail duquel nous ne voulons pas entrer ici, le bataillon de carabiniers 5 fut momentanément rattaché à la 5<sup>e</sup> division, dont le commandant, le colonel Charles Meyer, se trouvait, avec son état-major, à La Chaux-de-Fonds.

Sur son ordre, le major Bron envoya, dans la nuit du 29 au 30 janvier, trois civils, « personnes de confiance », sur territoire français. Il leur fit prendre des directions différentes, avec la mission de « s'informer de tout ce qui pourrait concerner la position des troupes françaises et prussiennes ».

Le rapport circonstancié que le commandant des carabiniers adressa à son chef, le 30 au soir, mentionne que deux de ces trois civils lui avaient appris, à leur retour, que Maîche avait été occupé, dans la journée du 29, par un bataillon de landwehriens prussiens, fort d'environ mille hommes, et par une centaine d'Uhlans.

Dans la journée du 30, poursuit le major Bron, ces troupes « se sont avancées sur Trevillers (sur la route Goumois-Maîche), qu'elles ont occupé et où elles ont fait une réquisition de pain et de 16 pièces de bétail pour la boucherie, qui leur ont été livrées. Sur l'observation qui leur a été faite par Monsieur le Maire, qu'il devait avoir été signé un armistice <sup>1</sup> de 21 jours, les Prussiens se sont retirés dans la direction de Belle-Herbe. Ces troupes se sont du reste très bien comportées avec les habitants qui leur ont même offert du vin. »

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  L'armistice signé le 28 janvier, à Versailles, excluait l'Armée de l'Est de la suspension d'armes.

Quant aux troupes françaises, les trois « espions » du major Bron n'en trouvèrent pas trace. « Elles paraissent toutes s'être retirées sur Pontarlier. » A Goumois, d'ailleurs, la journée fut calme; un seul « mobile » s'est rendu aux carabiniers vaudois et la panique des habitants de la rive française, qui avaitété grande les jours précédents, a sensiblement diminué.

Au moment de terminer son rapport, le major Bron ajouta encore: « Le troisième espion me revient dans cet instant et dit qu'il a vu de ses propres yeux environ quinze cents Prussiens à Trevillers, avec quatre pièces de canon et deux mitrailleuses; ils ont paru vouloir prendre leurs quartiers au village. J'ai payé à ces trois envoyés pour leur service qui a duré environ deux jours, la somme de trente francs. »

#### LE RETOUR

Le 1<sup>er</sup> février, au moment de l'entrée des « Bourbakis » en Suisse, la 3<sup>e</sup> division, à laquelle le bataillon de carabiniers 5 était de nouveau subordonné, était ramenée sur Neuchâtel et ses environs, où d'autres missions l'attendaient.

Les compagnies de carabiniers nos 3 et 8 gagnèrent, au milieu de la nuit, le village des Bois, d'où elles eurent à escorter deux batteries d'artillerie de montagne et une centaine d'internés, jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Le convoi, note un témoin, « était fort pittoresque. En tête marchaient trois carabiniers, comme extrême avant-garde; une section formait l'avant-garde; puis venait le gros de la compagnie, relié à l'avant-garde par deux hommes. En longue file suivaient les deux batteries de montagne. Les soldats de la batterie, portant sur l'épaule pelle, pioche ou hache, précédaient les petits canons montés sur traîneaux, attelés de deux ou trois mulets, l'un derrière l'autre. Quelques mulets, chargés de caissons, suivaient chaque pièce. Après venait la ligne des soldats français dont les pantalons rouges se distinguaient au loin sur la neige. La seconde compagnie de carabiniers fermait la marche. Pour nous, qui étions en tête, nous admirions aux

montées l'intéressant convoi qui se déroulait sur la route sinueuse. »  $^{1}$ 

Les deux autres compagnies qui étaient stationnées à Soubey et aux Epiquerez rejoignirent à La Chaux-de-Fonds et, le 2 février, tout le bataillon passait la Vue-des-Alpes, « à la file indienne, par les sentiers creusés dans la neige » <sup>2</sup>.

Nous quitterons les carabiniers vaudois à Colombier où ils furent stationnés jusqu'au 10 février. A cette date, ils prirent le chemin de Morges, puis celui de Lausanne, où ils furent démobilisés, le 13 février, après « une courte mais rude campagne ».

Major J.-P. Chuard

### Armées étrangères

## La Bundeswehr

(D'après la revue allemande Wehrkunde)

Le 12 novembre 1965 était le dixième anniversaire de la création de la Bundeswehr. Ces dix ans écoulés représentent le délai nécessaire à la mise sur pied de cette armée, qui a atteint maintenant son plein développement, bien que certaines unités ne soient pas complètement formées et que la défense territoriale ne soit pas encore achevée. La Bundeswehr comptait à la date précitée 600 000 personnes, dont 436 000 membres des forces armées, se répartissant de la manière suivante: Armée de terre, 272 000; Aviation, 96 000; Marine, 31 000; et Défense territoriale, 37 000 hommes. Elle comprend dans ses personnels civils, 150 000 fonctionnaires, employés et ouvriers. Une des difficultés de cette armée est

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jules Gfeller, loc. cit., p. 151.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jules Gfeller, loc. cit., p. 151.